



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE  
LA SOMME

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU MARDI 2 DECEMBRE 2025**

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le

ID : 080-218002046-20251204-D250611-DE

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	27	27
25	06	11

Date de la convocation

26/11/2025

Date d'affichage

04/12/2025

**OBJET DE LA DELIBERATION** : ENFANCE JEUNESSE EDUCATION – Tarification ALSH Extra et Péri-scolaire 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi deux décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic GABREL, Maire

**Etaient présents** : M. GABREL Ludovic, Mme BRAUD Annick, Mme ROUSSELLE Virginie, M. DERAMISSE Didier, M. REGNARD David, M. LALOI Bruno, Mme VERDEZ Christine, M. GARCIA Jacques, M. BARBIER Alain, M. RAPICAULT Philippe, Mme PALUS Patricia, M. CHEVALLIER Miguel, Mme MORELLE Chantal, Mme DELAPORTE Valérie, Mme WALCZYSZYN Annie, Mme VÉZIEN Isabelle, M. DELEU Bernard, M. CAUCHY Jean-Baptiste, Mme CARTON Sabine, M. ANTOINE Gérald et Mme ANTUNES Lucia  
Mme SCHWEIG Christine avait donné pouvoir à M. LALOI Bruno  
M. MAUFROY Grégory avait donné pouvoir à Mme PALUS Patricia  
Mme LEROY Salma avait donné pouvoir à M. GABREL Ludovic  
M. LEROY Francis avait donné pouvoir à Mme VERDEZ Christine  
M. LERICHE Christophe avait donné pouvoir à Mme BRAUD Annick  
M. BABAUT Alain avait donné pouvoir à Mme CARTON Sabine  
**Secrétaire de séance** : Mme BRAUD Annick

**Rapporteur** : Mme ROUSSELLE Virginie

Comme chaque année, il vous est proposé la tarification 2026 de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) extra et péri-scolaire telle qu'énoncée ci-dessous.

La commission Enfance Jeunesse Education réunie le 13 novembre 2025 ainsi que la commission des Finances du 25 novembre 2025 ont émis un avis favorable.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le

ID : 080-218002046-20251204-D250611-DE



<b>ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET ACCUEIL PERISCOLAIRE – CORBIE -</b>		
	<b>Rappel 2025</b>	<b>2026</b>
<b>QUOTIENT FAMILIAL de 0 à 250</b>		
Tarif ½ journée ALSH	1,70 €	1.70 €
Tarif journée ALSH	8,35 €	8.35 €
Tarif journée camping ALSH	19,45 €	19.45 €
<b>QUOTIENT FAMILIAL de 251 à 500</b>		
Tarif ½ journée ALSH	2,05 €	2.05 €
Tarif journée ALSH	8,70 €	8.70 €
Tarif journée camping ALSH	19,70 €	19.70 €
<b>QUOTIENT FAMILIAL de 501 à 700</b>		
Tarif ½ journée ALSH	2,50 €	2.50 €
Tarif journée ALSH	9,10 €	9.10 €
Tarif journée camping ALSH	19,75 €	19.75 €
<b>QUOTIENT FAMILIAL de 701 à 1 000</b>		
Tarif ½ journée ALSH	2,70 €	2.70 €
Tarif journée ALSH	9,40 €	9.40 €
Tarif journée camping ALSH	19,95 €	19.95 €
<b>QUOTIENT FAMILIAL de 1 001 à 1 300</b>		
Tarif ½ journée ALSH	3,00 €	3.00 €
Tarif journée ALSH	9,85 €	9.85 €
Tarif journée camping ALSH	20,00 €	20.00 €
<b>QUOTIENT FAMILIAL de 1 301 et +</b>		
Tarif ½ journée ALSH	3,25 €	3.25 €
Tarif journée ALSH	10,05 €	10.05 €
Tarif journée camping ALSH	20,20 €	20.20 €
<b>Tarif journée ALSH (lorsque la famille dépose son enfant sans réservation au préalable)</b>	20,00 €	20.00 €

<b>PERICENTRE</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Forfait mensuel ou hebdomadaire (période vacances scolaires) Tarif identique pour les communes extérieures	7,00 €	7.00 €
<b>PERISCOLAIRE</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
MATIN (tarif à l'heure) – QF1 (de 1 à 900)	1,30 €	1.30 €
MATIN (tarif à l'heure) – QF2 (de 901 et +)	1,45 €	1.45 €
SOIR 1 (tarif à l'heure – goûter inclus) – QF 1	2,05 €	2.05 €
SOIR 1 (tarif à l'heure – goûter inclus) – QF 2	2,55 €	2.55 €
SOIR 1 (sans goûter – PAI) – QF 1	1,30 €	1.30 €
SOIR 1 (sans goûter – PAI) – QF 2	1,45 €	1.45 €
SOIR 2 (tarif à l'heure – sans goûter) – QF 1	1,30 €	1.30 €
SOIR 2 (tarif à l'heure – sans goûter) – QF 2	1,45 €	1.45 €
Après 18 h 30 (fin du service) - Tarif du ¼ d'heure	15,00 €	15.00 €

**Légende (sauf périscolaire) :**

Le tarif journée **inclut le repas du midi et le goûter**

Le tarif ½ journée **ne comporte pas** de repas ni de goûter

La dégressivité s'applique au **pourcentage** soit :

- **moins 10 %** pour le 2<sup>ème</sup> enfant
- **moins 15 %** pour le 3<sup>ème</sup> enfant et plus

**Participation de la CAF (selon quotient familial) pour les vacances scolaires : 3,50 €/jour et 1,50 €/demi-journée.**

**Toute heure commencée est due.**

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le

ID : 080-218002046-20251204-D250611-DE

<b>ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET ACCUEIL PERISCOLAIRE - COMMUNES EXTÉRIEURES -</b>		
	<b>Rappel 2025</b>	<b>2026</b>
<b>QUOTIENT FAMILIAL de 0 à 250</b>		
Tarif ½ journée ALSH	3,35 €	3.35 €
Tarif journée ALSH	16,60 €	16.60 €
Tarif journée camping ALSH	38,85 €	38.85 €
<b>QUOTIENT FAMILIAL de 251 à 500</b>		
Tarif ½ journée ALSH	4,10 €	4.10 €
Tarif journée ALSH	17,40 €	17.40 €
Tarif journée camping ALSH	39,40 €	39.40 €
<b>QUOTIENT FAMILIAL de 501 à 700</b>		
Tarif ½ journée ALSH	4,90 €	4.90 €
Tarif journée ALSH	18,15 €	18.15 €
Tarif journée camping ALSH	39,45 €	39.45 €
<b>QUOTIENT FAMILIALE DE 701 à 1 000</b>		
Tarif ½ journée ALSH	5,35 €	5.35 €
Tarif journée ALSH	18,85 €	18.85 €
Tarif journée camping ALSH	39,85 €	39.85 €
<b>QUOTIENT FAMILIAL de 1 001 à 1 300</b>		
Tarif ½ journée ALSH	5,90 €	5.90 €
Tarif journée ALSH	19,60 €	19.60 €
Tarif journée camping ALSH	40,10 €	40.10 €
<b>QUOTIENT FAMILIAL de 1 301 et +</b>		
Tarif ½ journée ALSH	6,50 €	6.50 €
Tarif journée ALSH	20,05 €	20.05 €
Tarif journée camping ALSH	40,30 €	40.30 €
<b>Tarif journée ALSH (lorsque la famille dépose son enfant sans réservation au préalable)</b>	36,00 €	36.00 €

<b>PERICENTRE</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Forfait mensuel ou hebdomadaire (période vacances scolaires) Tarif identique pour les communes extérieures	7,00 €	7,00 €
<b>PERISCOLAIRE</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
MATIN (tarif à l'heure) – QF 1 (de 1 à 900)	2,60 €	2.60 €
MATIN (tarif à l'heure) – QF 2 (de 901 et +)	2,90 €	2.90 €
SOIR 1 (tarif à l'heure – goûter inclus) – QF 1	3,65 €	3.65 €
SOIR 1 (tarif à l'heure – goûter inclus) – QF 2	3,80 €	3.80 €
SOIR 1 (sans goûter – PAI et APC) – QF 1	2,60 €	2.60 €
SOIR 1 (sans goûter – PAI et APC) – QF 2	2,90 €	2.90 €
SOIR 2 (tarif à l'heure – sans goûter) – QF 1	2,60 €	2.60 €
SOIR 2 (tarif à l'heure – sans goûter) – QF 2	2,90 €	2.90 €
Après 18 h 30 (fin de service) – tarif ¼ d'heure	15,00 €	15.00 €

**Légende (sauf périscolaire) :**

Le tarif journée inclut le repas du midi et le goûter

Le tarif ½ journée **ne comporte pas** de repas ni de goûter

La dégressivité s'applique au **pourcentage** soit :

- moins 10 % pour le 2<sup>ème</sup> enfant
- moins 15 % pour le 3<sup>ème</sup> enfant et plus

Participation de la CAF (selon quotient familial) pour les vacances scolaires : 3,50 €/jour et 1,50 €/demi-journée.  
Toute heure commencée est due.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le

ID : 080-218002046-20251204-D250611-DE

S'LO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

- **D'APPROUVER** la tarification 2026 de l'accueil de loisirs sans hébergement extra et périscolaire.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
A Corbie, le 4 décembre 2025  
Le Maire,  
Ludovic GABREL

Le secrétaire de séance,  
Mme Annick BRAUD

